

## Choisir son orientation en classe de 3<sup>ème</sup> :

L'agenda, le brevet, les choix de filières, les spécialités et les critères d'affectation dans un établissement en 2<sup>nde</sup> générale et technologique

*Mis à jour le 7 mai 2022 avec les dernières évolutions de la procédure Affelnet*

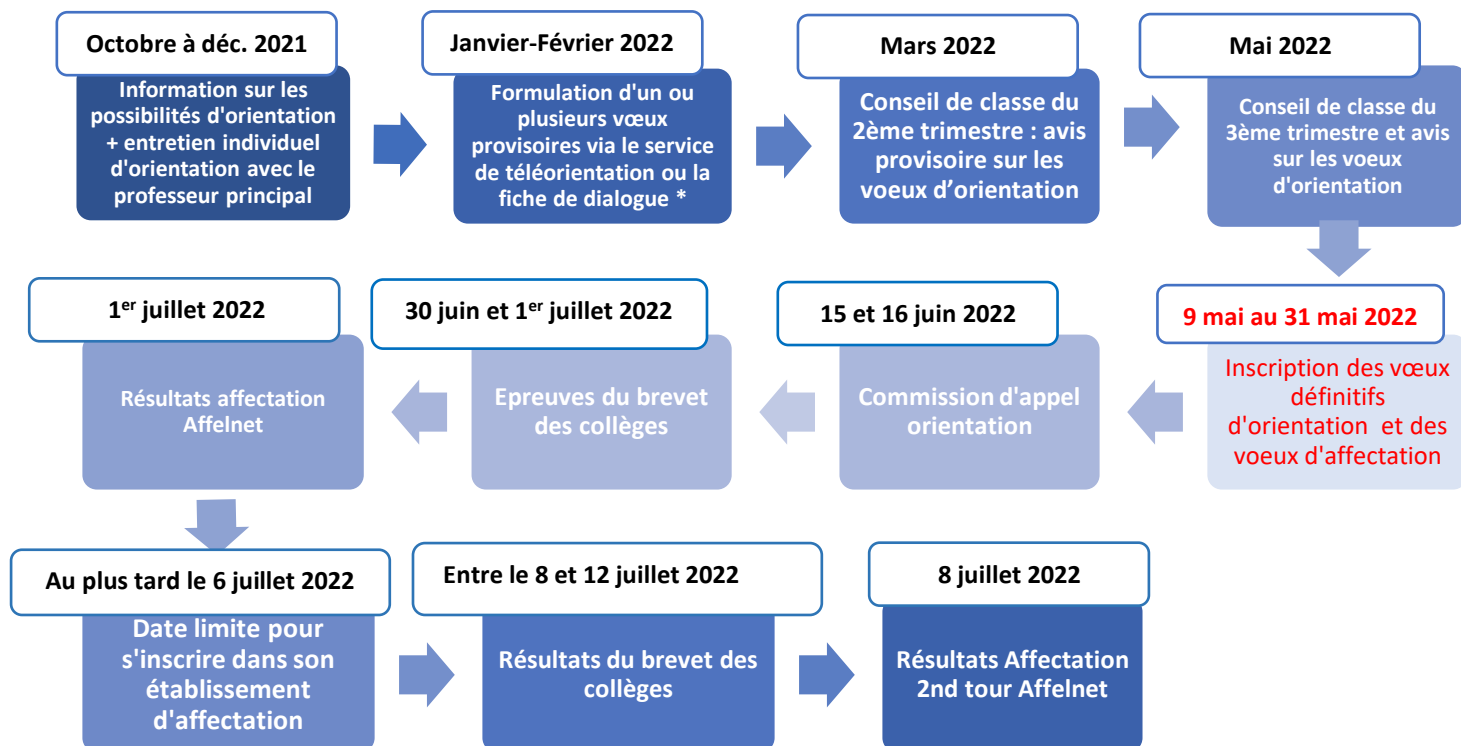


## Les rendez-vous des élèves de 3<sup>ème</sup> en 2021/2022

Classe  
de 3<sup>ème</sup>

Au cours de son année de troisième, l'élève va passer son brevet des collèges. Il devra aussi choisir s'il veut poursuivre sa scolarité en voie générale & technologique ou en voie professionnelle et choisir son lycée d'affectation au travers de la procédure AFFELNET.

### L'agenda

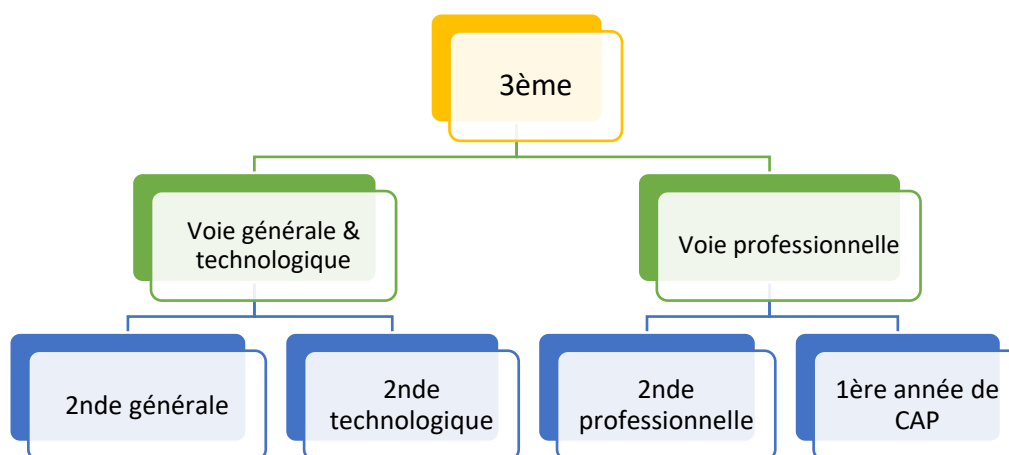


\*La fiche de dialogue est dématérialisée via le portail Scolarité services.



## Zoom sur l'orientation après la classe de 3<sup>ème</sup>

### ➤ Les options possibles d'orientation



💡 A noter : pour les élèves intéressés par certaines formations professionnelles post-3<sup>ème</sup>, il existe une procédure d'accompagnement spécifique « Passpro ». → [Pour en savoir plus sur Passpro, c'est par ici !](#)

### ➤ La formulation des vœux d'affectation en 3<sup>ème</sup>

Pour la seconde générale ou technologique	Pour la seconde professionnelle ou la première année de CAP
<p><b>Vous devez formuler entre 8 et 10 vœux.</b>  <b>Un vœu = un lycée.</b></p> <p>Certaines formations (sections internationales ou binationales, classes à double cursus, etc.) font l'objet d'un recrutement particulier.</p>	<p><b>Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux, dont 4 obligatoires.</b></p> <p>Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées parisiens, ainsi que sur certains établissements des académies de Créteil et de Versailles.</p>

### ➤ Du 9 au 31 mai 2022, vous devrez formuler des vœux définitifs d'orientation et d'affectation

Ces vœux définitifs seront étudiés lors du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre.

- 1) **Lorsque la proposition du conseil de classe va dans le même sens que vos vœux**, elle devient alors une décision d'orientation.
- 2) **En cas de désaccord**, le principal du collège reçoit la famille. Si vous n'arrivez pas à un accord avec le principal du collège, vous pouvez demander le maintien de votre enfant dans la même classe pour une année supplémentaire ou saisir une commission d'appel. Vous disposez alors d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la notification de la décision d'orientation du chef d'établissement pour formuler votre appel

## Comprendre les critères pris en compte dans AFFELNET

**AFFELNET** est le système informatique d'affectation des collégiens scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> dans l'enseignement supérieur (lycées). Le système Affelnet étudie **4 critères différents**, pour chaque critère, un nombre de points défini est associé :

1. le niveau scolaire
2. le secteur du lycée choisi
3. le collège de sectorisation
4. le statut de l'élève

### ➤ Le niveau scolaire => 9600 points maximum

En fin de classe de 3<sup>ème</sup>, l'établissement évalue des **8 compétences du socle** ainsi que de l'évaluation de **7 champs disciplinaires**.

Le **niveau scolaire de l'élève** en fin de 3<sup>ème</sup> est pris en compte à hauteur de **9 600 points maximum dans le calcul Affelnet** : **4 800 points maximum** pour les 8 compétences + **4 800 points maximum** pour les 7 champs disciplinaires.

### ✚ Les 8 compétences du socle commun évaluées en fin de 3<sup>ème</sup> sont :

1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
5. Les méthodes et outils pour apprendre
6. La formation de la personne et du citoyen
7. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
8. Les représentations du monde et l'activité humaine

Chacune des 8 compétences du socle commun est évaluée de façon suivante :

Maitrise insuffisante	10 points
Maitrise fragile	25 points
Maitrise satisfaisante	40 points
Très bonne maitrise	50 points

- L'évaluation des compétences du socle se fera en travail d'équipe des professeurs car une même compétence peut être commune à plusieurs disciplines.
- Cette validation aura lieu en fin d'année de classe de 3<sup>ème</sup>
- Le nombre de points total par élève pour les compétences sera ensuite multiplié par 12 pour arriver à un maximum de 4800 points.

✚ **Les 7 champs disciplinaires évalués tout au long de la classe de 3<sup>ème</sup> sont :**

1. Français
2. Mathématiques
3. Histoire-Géographie
4. Langues vivantes (1&2)
5. EPS
6. Arts (arts plastiques + éducation musicale)
7. Sciences & technologies (SVT + Technologie + Physique chimie)

Pour chacun des 7 champs disciplinaires en fin de classe de 3<sup>ème</sup>, la moyenne trimestrielle est calculée puis transformée en points puis coefficientée :

Note moyenne entre 0 et 5 sur 20	Objectifs non atteints	3 points
Note moyenne entre 5 et 10 sur 20	Objectifs partiellement atteints	8 points
Note entre 10 et 15 sur 20	Objectifs atteints	13 points
Note entre 15 et 20 sur 20	Objectifs dépassés	16 points

On somme ensuite pour chaque élève les points de chacune de ces moyennes de champ disciplinaire lissées avec les coefficients adéquats ( 4 ou 5 (maths et français) ). Ce résultat est alors multiplié par 10. Chaque élève aura ainsi un nombre de points pour les champs disciplinaires inférieur ou égal à 4800.

**A noter :** En complément des éléments mentionnés ci-dessus, un coefficient de lissage est également appliqué par le Rectorat pour chaque champ disciplinaire. Ce coefficient tient compte de la moyenne et de l'écart type des notes dans l'académie pour chaque champ de discipline.

Les notes du Brevet ne comptent pas car elles arrivent après l'affectation.

➤ **Le secteur du lycée choisi => 16800 points maximum**

Les lycées d'affectation sont répartis en **3 secteurs** définis sur la base du **temps de transport**. Le nombre de points attribués pour la procédure Affelnet varie en fonction du secteur dans lequel se situe de lycée demandé.

- **le secteur 1 :** Il comprend **5 lycées situés au maximum à 25 minutes** de transport du collège de secteur.

Pour les élèves sectorisés au collège Carnot, les lycées du secteur 1 sont : **lycée Carnot, lycée Chaptal, Quinet, lycée Honoré de Balzac et Lycée Janson de Sailly**

**LES NOUVEAUTÉS 2022 :**

- ✓ Le lycée **Jules Ferry** a été remplacé par le lycée **Janson de Sailly** dans le secteur 1.
- ✓ Les lycées **Pierre Gilles de Gennes, Emile Dubois, Henri IV et Louis le Grand, jusqu'à présent restés « hors procédure Affelnet » sont désormais en secteur 1 pour tous les collèges**. Ces 4 établissements sont à recrutement spécifique, sur dossier. Sur accord du Rectorat, l'élève pourra choisir l'un de ces 4 établissements en question sur Affelnet (à mettre en vœu 1).

- **le secteur 2** : Il comprend **9 lycées situés maximum à 40 minutes de transport**, où les élèves ne seront pas prioritaires.
- **le secteur 3** : Il comprend **tous les autres lycées publics** parisiens n'appartenant pas aux secteurs 1 et 2.

**A noter** : Pour les élèves handicapés et les élèves malades qui doivent être scolarisés à proximité de leur domicile, il n'y a pas de secteur (se renseigner auprès du collège).

### Le nombre de points attribués dans Affelnet varie en fonction du secteur du lycée

Lycées de secteur 1 (5 établissements)	Max 25 minutes de transport	32 640 points
Lycées de type 2 (9 établissements)	Max 40 minutes de transport	17 760 points
Tous les autres lycées de type 3	+ de 40 minutes de transport	16 800 points

 [Consulter la carte interactive](#)


### ➤ Le collège de sectorisation => 1200 points maximum

Depuis 2021, L'**indice de position sociale** des élèves (IPS) est un critère pris en compte dans AFFELNET. Il s'agit d'un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves scolarisés dans un même établissement. Autrement dit, plus l'IPS d'un établissement scolaire est élevé, moins les élèves bénéficient de points dans le barème d'AFFELNET.

**A noter** : s'il y a 2 adresses pour les parents, l'adresse de résidence doit être définie avant la saisie des vœux (avant mi-mai)

### Nombre de points attribués pour la procédure AFFELNET en fonction de l'IPS du collège de sectorisation :

IPS de l'établissement inférieur à la moyenne nationale	1200 points
IPS de l'établissement compris entre la moyenne nationale et la moyenne académique	600 points
IPS de l'établissement supérieur à la moyenne académique	0 points

 [Vérifiez sur le site de l'académie quel est votre collège de sectorisation](#)

**A noter** : même si vous n'avez pas déménagé depuis l'entrée au collège de votre enfant, le collège de sectorisation actuel peut être différent de celui dans lequel votre enfant suit sa scolarité, soit parce que vous avez eu une dérogation, soit parce que la sectorisation a évolué.

## ➤ Le statut de l'élève => 600 points maximum

Pour les élèves boursiers **des points supplémentaires** sont alloués dans le barème d'AFFELNET.

**A noter** : il y a un AFFELNET pour les boursiers et un AFFELNET pour les non-boursiers. Il est donc probable que le dernier admis boursier et le dernier admis non-boursier n'aient pas le même score Affelnet.

La somme de tous ces points sert de base à la détermination du lycée d'affectation de l'élève. Après avoir calculé le nombre de points total d'un élève, l'algorithme tient compte de l'ordre des vœux de l'élève en question. L'élève sera ainsi affecté dans l'établissement pour lequel il aura obtenu un nombre total de points supérieur au dernier élève qui venait d'être affecté dans ce même établissement, en prenant en compte l'ordre de ses vœux.

## Tableau récapitulatif des points affectés aux élèves

### Critères d'affectation Affelnet 2021

Résultats scolaires de 3ème (bilans périodiques et bilan de fin de cycle)	+ Bonus secteur de référence progressif	+ Indice de Position Sociale (IPS) du collège de sectorisation	+ Bonus élève boursier
Jusqu'à 9 600 points	Jusqu'à 32 640 points Lycées de type 1 = <b>32 640 points</b>  Lycées de type 2 = <b>17 760 points</b>  Lycées de type 3 = <b>16 800 points</b>	Jusqu'à 1 200 points  IPS inférieur à la moyenne nationale (106,1) = <b>1 200 points</b>  IPS compris entre la moyenne nationale (106,1) et la moyenne académique (124) = <b>600 points</b>  IPS supérieur à la moyenne académique = <b>pas de points</b>  IPS du Collège Carnot = <b>136,3</b>	600 points

Minimum 16 800 points / Maximum 44 040 points

### BAREME D'AFFECTION AFFELNET 2020/2021 (pour affectation en 2nde professionnelle ou CAP)

Pour tous les élèves				Autres bonus				
Résultats scolaires	Bilan de fin de cycle	4 800 points	9 600 points	+	Formations hors Passpro	Bonus de spécialité (établissement d'origine)	+2 500 points	24 200 points maximum
	Bilans périodiques	4 800 points				Bonus de motivation (établissement d'accueil)	+2 500 points	
Bonus Paris	Si domicile à Paris	9 600 points	9 600 points	+	Formations Passpro	Bonus de spécialité (établissement d'origine)	+2 500 points	24 200 points maximum
						Bonus de Passpro (établissement d'accueil)	+2 500 points	



## L'affectation d'un élève dans un lycée est une procédure composée au maximum de 3 tours :

- **Le premier tour** est l'étape au cours de laquelle la grande majorité des élèves obtiennent une affectation dans l'un des lycées de leurs choix. Ces élèves connaissent ainsi le nom du lycée qu'ils intégreront dès le 1<sup>er</sup> juillet.
- Pour les élèves non affectés au 1<sup>er</sup> tour, ils devront attendre **le second tour** pour espérer connaître leur affectation (fin juillet), voire **le troisième tour** (fin août).
- Il leur sera alors demandé de **choisir un établissement dans lequel il restera de la place** (lequel ne figurera pas nécessairement dans la liste des vœux émis par l'élève). Les places restantes au 3<sup>ème</sup> tour correspondent généralement à des établissements très peu demandés.

Pour aller + loin : [Quelques exemples pour mieux comprendre l'algorithme AFFELNET ici.](#)

## Connaître son lycée d'affectation

A l'issue de la dernière épreuve écrite du brevet , le collège distribuera les résultats d'affectation aux élèves.

## Après l'affectation

- L'affectation ne peut pas être révisée ;
- L'affectation ne tient pas lieu d'inscription => il faut ensuite inscrire son enfant ! Au dos du document d'affectation, vous trouverez les modalités d'inscription au lycée. **Tout élève affecté qui ne s'inscrit pas dans les délais est susceptible de perdre sa place ;**
- Les inscriptions se font entre la fin du Brevet et le 6 juillet, suivant les modalités propres à chaque établissement (ne prévoyez pas de départ anticipé en vacances !)



## Nos conseils pour mettre toutes les chances de votre côté

**Un des objectifs principaux est de mettre toutes les chances du côté de nos enfants pour qu'ils réalisent au mieux leur scolarité au lycée.**

- **Prenez le temps** d'accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation et d'affectation ;
- **Soyez à l'écoute de ses envies**, restez réaliste : ne demandez pas un établissement très recherché, pour lequel vous savez que votre enfant n'a pas ou très peu de chance d'être accepté ;
- Mais **ne vous limitez pas non plus** : le fait de mettre un établissement *a priori* plus difficile d'accès pour votre enfant en premier vœu ne le pénalisera pas pour autant pour ses vœux suivants. Réfléchissez bien à l'ordre de vos vœux, ils doivent refléter vos préférences réelles d'affectation ;

- **Ne jouez pas la « stratégie de l'évitement » : mettez bien les 5 lycées de secteur 1 dans vos choix**, même si certains établissements vous plaisent moins. C'est la garantie d'avoir au moins un lycée d'affectation proche de chez vous et cela évitera que votre enfant ne soit sans lycée d'affectation au 3<sup>ème</sup> tour ou avec un lycée d'affectation loin de chez vous et qui ne correspondra pas non plus forcément à vos attentes ;
- **Faites un maximum de vœux** : les lycées les plus demandés font très vite le plein avec des élèves ayant les meilleures notes. Il faut donc utiliser la possibilité de formuler les 10 vœux auxquels vous avez droit pour éviter le risque de vous retrouver sans affectation ;
- Identifiez **les points forts et points faibles de votre enfant** de manière à connaître ses besoins d'encadrement ;
- Renseignez-vous sur le **fonctionnement des établissements** du secteur 1 ;
- Assurez-vous que les **enseignements de spécialités** qu'il sera amené à choisir à la fin de la Seconde sont proposés dans les établissements qu'il choisira ;
- Ne faites pas trop de pronostics. Gardez à l'esprit que **plus un établissement est demandé et moins il a de capacités d'accueil, plus il sera difficile d'y rentrer**. Les « chances » de rentrer dans un lycée donné peuvent varier d'une année sur l'autre, selon le nombre d'élèves ayant demandé à rentrer dans cet établissement cette année. Ainsi, même si elle donne une indication du niveau requis, **il ne faut pas nécessairement se baser sur la moyenne des élèves rentrés dans l'établissement l'année dernière** pour savoir si votre enfant a une chance de rentrer dans ce lycée cette année.
- **Ne vous basez pas seulement sur la moyenne globale de votre enfant mais raisonnez matière par matière** : les coefficients et les points pour AFFELNET sont calculés matière par matière, donc un 18 de moyenne dans une matière ne compensera pas un 12 de moyenne dans une autre matière.

### Les enseignements de spécialités proposés dans les lycées

A partir de la classe de Première, les élèves suivent des enseignements communs plus **3 enseignements de spécialité obligatoires de leur choix** (4h/sem par spécialité) parmi :

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques</li> <li>➤ Humanités, littérature et philosophie</li> <li>➤ Langues, littératures et cultures étrangères</li> <li>➤ Mathématiques</li> <li>➤ Physique chimie</li> <li>➤ Sciences de la vie et de la terre</li> <li>➤ Sciences économiques et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Numérique et sciences informatiques</li> <li>➤ Sciences de l'ingénieur</li> <li>➤ Littérature, langues et cultures de l'Antiquité</li> <li>➤ Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou dans ou histoire des arts)</li> <li>➤ Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)</li> </ul>
---	--

*Les spécialités en bleu sont proposées à Carnot en 2022/2023  
 celles en noir ne sont pas proposées à Carnot mais sont proposées dans d'autres établissements.*

Assurez-vous que les établissements priorisés dans vos vœux en fin de 3<sup>ème</sup> proposent bien les spécialités qui intéressent votre enfant en consultant [la carte des spécialités proposées par chaque lycée](#)

A noter : Si le lycée dans lequel l'élève est scolarisé en 2<sup>nde</sup> ne propose pas la spécialité voulue, un changement d'établissement est toujours possible entre la seconde et la première.

- En plus des 3 enseignements de spécialité, les élèves de Première pourront, s'ils le souhaitent, suivre des **enseignements optionnels de leur choix parmi** :

<b>1 enseignement général au choix parmi</b>	
Langues et cultures de l'antiquité : latin	3h/sem.
Langues et cultures de l'antiquité : grec	3h/sem.
Langues vivante C	3h/sem.
Arts au choix parmi arts plastique, cinéma audio-visuel, danse, musique, théâtre, histoire des arts	3h/sem.
Education physique et sportive	3h/sem.
Arts du cirque	6h/sem.
Ecologie-Agronomie- Territoires et développement durable	3h/sem.
<b>1 enseignement technologique au choix parmi</b>	
Management et gestion	1h30/sem.
Santé et social	1h30/sem.
Biotechnologies	1h30/sem.
Sciences et laboratoire	1h30/sem.
Sciences de l'ingénieur	1h30/sem.
Création et innovations technologiques	1h30/sem.
Création et culture- design	6h/sem.
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3h/sem.
Pratiques sociales et culturelles	3h/sem.
Pratiques professionnelles	3h/sem.
Atelier artistique	72h/an

*Les spécialités en orange sont proposées à Carnot en 2022/2023, celles en noir ne sont pas proposées à Carnot mais sont proposées dans d'autres établissements.*

**Attention**, les options Rugby, Langue vivante C Espagnol et Russe ne sont plus proposées en seconde à Carnot depuis la rentrée 2021.

Si un lycée ne propose pas la LVB et/ou la LVC que l'élève souhaite étudier, le dispositif des Enseignements Inter Etablissement (EIE) permet de suivre des cours de langue étrangère dans un autre lycée du secteur. Consultez ici la [Liste des enseignements inter-établissements](#). L'inscription se fait en début d'année scolaire. Si l'élève prend une Langue C en option en première, il n'est pas obligé de la garder en terminale.

- Pour en savoir plus, consultez notre **dossier spécial « [Peep Carnot spécial 2<sup>nde</sup>](#) » sur notre site [peep-carnot.fr](http://peep-carnot.fr)**

## Pour en savoir plus, consultez les ressources suivantes :

- [Plaquette "Affectation après la classe de 3e - Mode d'emploi" 2020-2021](#)
- [Les collèges de sectorisation](#)
- [Carte des lycées d'affectation possibles par district à Paris](#)
- [Affectation en Lycée : Questions-réponses](#)
- [Guide de l'orientation ONISEP](#)
- [L'orientation en 3e et l'affectation au lycée](#)
- [Affectation après la 3ème : mode d'emploi](#)
- [Carte des spécialités par établissement à Paris](#)
- [Tout connaître de la procédure PASSPRO](#)
- [HORIZONS 21 : Simulez vos combinaisons de spécialités](#)
- [Mode emploi EDUCONNECT](#)
- [Affectation après la 3ème : Faire ses vœux définitifs](#)



**Pas encore adhérent de la Peep Carnot ? Soutenez notre action en devenant membre !**

